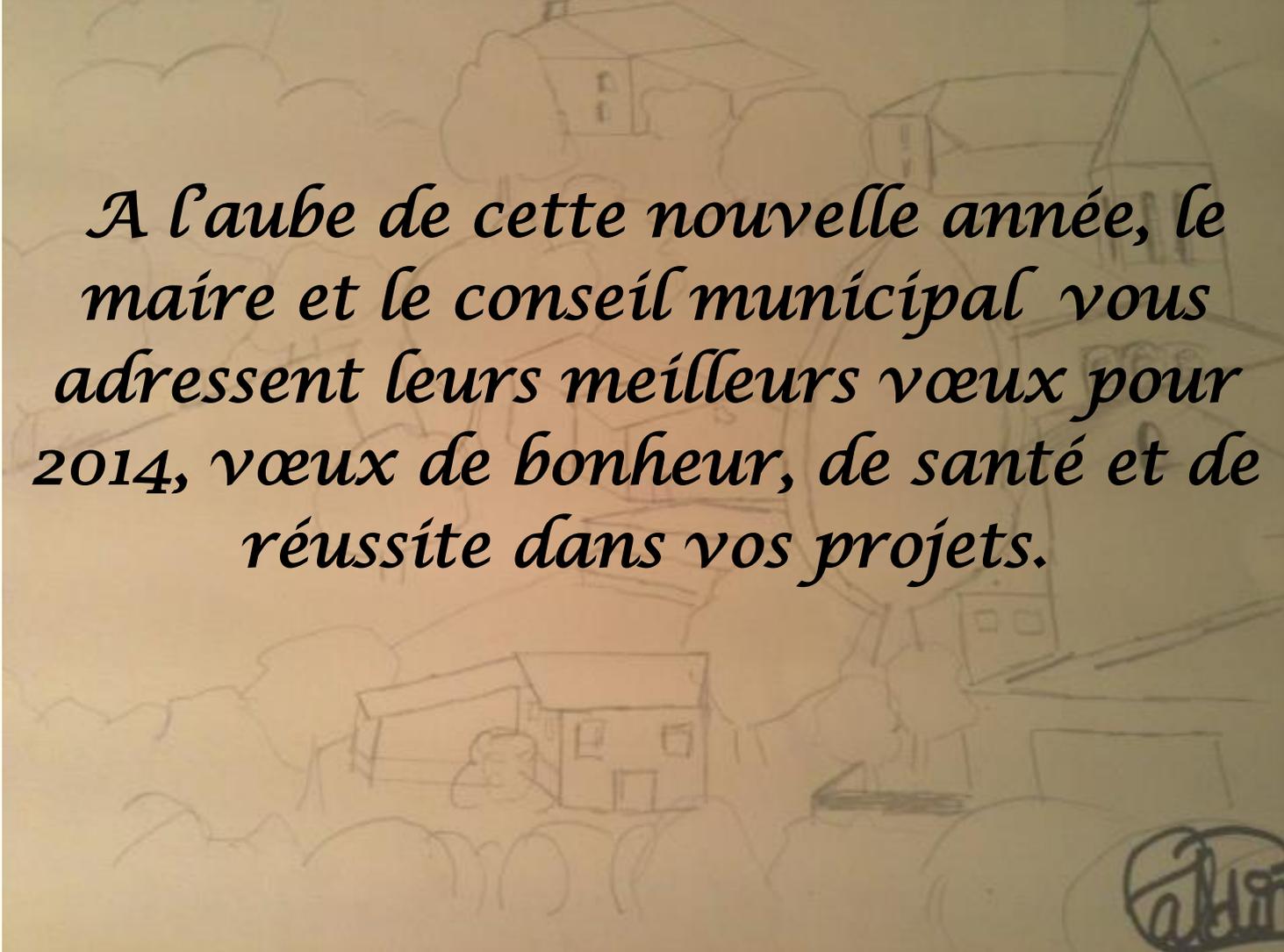


BESSINS



Meilleurs vœux pour l'année 2014



A l'aube de cette nouvelle année, le maire et le conseil municipal vous adressent leurs meilleurs vœux pour 2014, vœux de bonheur, de santé et de réussite dans vos projets.

Sommaire

VIE COMMUNALE

Au fil des conseils	Page 1-2
Le budget communal	Page 3-4
Nos écoles	Page 5
La vie locale	Pages 6-7-8

INFOS COMMUNALES

Page 9-10-11-12

NOTRE PATRIMOINE

Page 13-14

NOS ASSOCIATIONS

Parents d'élèves	Page 15-16
La cantine scolaire	Page 16-17
La Cabotte à Lou Petiot	Page 18-19
La bibliothèque	Page 20
ADMR	Page 20
Le puits St Ange	Page 21
Pompiers	Page 22

ETAT CIVIL 1913

Page 23-24

VIE COMMUNALE

Au fil des conseils.....

5 avril 2013

- Compte de gestion et compte administratif 2012 Commune

Dépense :

Fonctionnement : 88 830,28 €

Investissement : 61 694,33 €

Recettes

Fonctionnement : 133 842,94 €

Investissement : 277 608,49 €

- Affectation des Résultats Commune

Accepté à l'unanimité

- Vote des taux communaux 2013

Inchangés par rapport à 2012

Taxe d'habitation	13,32
Taxe foncière (bâti)	7,38
Taxe foncière (non bâti)	41,94
Taxe professionnelle	19,52

- Attribution de subventions 2013

Des subventions ont été votées pour l'ADMR, ARIA38, l'association Myopathie, la Ligue contre le cancer, les Pompiers de Roybon et le Souvenir français

- Vote du budget primitif 2013 de la commune :

Dépenses/Recettes

Fonctionnement : 560 231 €

Investissement : 138 800 €

- Compte de gestion et compte administratif 2012. Service des eaux

Dépenses :

Fonctionnement : 19 583,29 €

Investissement : 0,00 €

Recettes

Fonctionnement : 11 075,32 €

Investissement : 8 234,05 €

- Affectation des résultats Eau

Accepté à l'unanimité

- Vote du budget primitif 2013 du service des eaux

Dépenses/Recettes

Fonctionnement : 25 000 €

Investissement : 92 715 €

- Renouvellement de la convention ATESAT

(Assistance technique fournie par les services de l'Etat au bénéfice de la commune).

Montant HT : 31,28€

Accepté à l'unanimité

- Vœux concernant l'ATESAT

Le conseil souhaite que cette convention perdure dans le temps.

24 mai 2013

- Délibération de saisine de l'EPFL

Acquisition par cet organisme d'une maison et d'une parcelle de terrain sous la référence A203 d'une surface de 290m²

Accepté à l'unanimité

- Délibération concernant les travaux de voirie

Travaux d'un montant de 19 451,80€ HT le long de la VC n°3, pour permettre une meilleure évacuation des eaux pluviales de la commune.

Accepté à l'unanimité

- Délibération concernant les travaux à réaliser sur les bâtiments de l'ancienne cure.

Suite au devis présenté par un bureau d'étude, il ressort que l'ensemble des travaux de rénovation de la cure s'élèverait à 245 000€. Le conseil décide de reporter les travaux.

- Délibération concernant les travaux d'éclairage public

Installation d'un dispositif permettant de réduire le temps d'éclairage dans le but de réaliser des économies d'éclairage.

Accepté à l'unanimité

VIE COMMUNALE

Au fil des conseils.....

24 mai 2013

- Délibération portant sur des travaux à réaliser à la station de pompage de l'eau : compteur et pompe.

Achat d'une pompe de secours et installation d'un compteur pour repérer les fuites.

Coût : 3 354,78€

Accepté à l'unanimité

- Modification des statuts de la Communauté de Communes du Pays de St Marcellin.

Compétences portant sur

- aménagement de l'espace
- dispositif hébergement temporaire
- actions de développement
- centre aquatique

Accepté à l'unanimité

- Délibération portant sur des travaux de sécurisation de la micro station.

Pour faciliter le passage des engins agricoles, une dalle béton est nécessaire.

Coût : 2 685.02€ HT

Accepté à l'unanimité

- Décision modificative n° 1 budget eau

Il est nécessaire d'ajuster les crédits ouverts au budget de l'eau pour un montant de 1 000€

Accepté à l'unanimité

30 aout 2013

- Approbation du projet de plan de Zonage d'assainissement

Afin de pouvoir bénéficier des aides de l'agence de l'eau pour l'assainissement individuel présentant des risques sanitaires, il a été demandé d'approuver le zonage d'assainissement réalisé sur la commune en 2004.

Chaque habitant pouvant prétendre à ces aides a été informé directement par le SPANC.

Accepté à l'unanimité

- Réfection du monument aux morts et de la croix.

Coût 1 330,86€ HT

Accepté à l'unanimité

- Délibération de principe sur la représentativité des communes à l'assemblée communautaire pour les échéances 2014.

Suite à la réforme des collectivités territoriales, la communauté de communes propose de maintenir le nombre de conseillers communautaires à 45 avec 2 sièges minimum par commune.

Accepté à l'unanimité

3 décembre 2013

- Attribution d'un lot de bois

- Mr Bernard RIMET-MEILLE pour un montant : 270 €

- Mr Georges CHANRON pour un montant de 250€

- Demande de Maintien de l'ATESAT (Assistance Technique fournie par les services de l'Etat pour des raisons de Solidarité et d'Aménagement du Territoire

Accepté à l'unanimité

- Accompagnement de la réalisation du réseau d'initiative public très haut débit de l'Isère.

Accepté à l'unanimité

- Actualisation des tarifs de déneigement et convention

Coût horaire/heure : 56€HT pour la saison 2013/2014.

Forfait de 450€ inchangé.

Accepté à l'unanimité

- Autorisation de mandater dans la limite du quart des crédits inscrits en 2013, y compris en section d'investissement

Accepté à l'unanimité

- Acquisition du matériel de déneigement

Achat de matériel de déneigement pour un montant de 4 700€ HT.

Accepté à l'unanimité

VIE COMMUNALE

Le budget Communal 2013

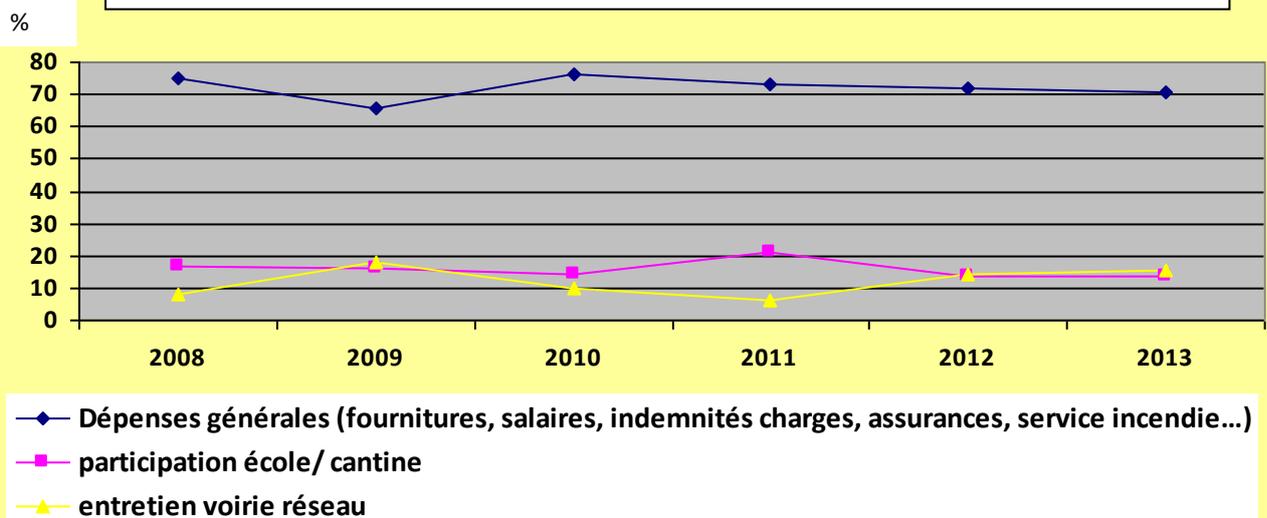
Les recettes de fonctionnement

Elles proviennent essentiellement des dotations du Conseil Général, de l'Etat, elles représentent 65,5% du budget et sont en baisse depuis 2010. Quant aux autres recettes, notamment les impôts locaux dont les taux n'ont pas été majorés par les élus depuis plusieurs années, elles restent à un niveau stable et représentent 17,5% du budget; il en est de même pour les ressources diverses.

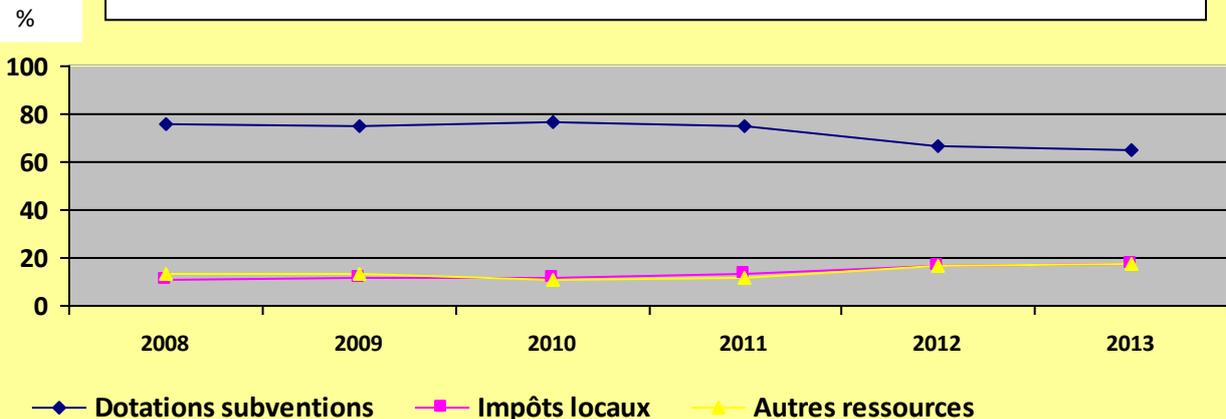
Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses liées aux différentes charges de la mairie (fournitures, salaires, assurances, EDF, eau...) représentent 70,5% du budget, la participation au fonctionnement des écoles, cantine, s'élève à 12 358€ et représente 14% du budget. Quant aux dépenses pour l'entretien de la voirie, des réseaux, elles se sont élevées à 13 908€ en 2013 et représentent 15,5% du budget.

Evolution des dépenses de fonctionnement en % depuis 2008 :



Evolution des recettes de fonctionnement en % depuis 2008 :



VIE COMMUNALE

Le budget Communal 2013

Investissements réalisés en 2013 : 32 000€

Principaux investissements sur 2013 :

Travaux de voirie : 26 451€



Réfection du monument aux morts : 1 330 €

Changement de logiciel comptable : 2 639€



Le budget eau 2013

Total des dépenses : 13 386€

Fonctionnement : 10 032€

- Electricité : 1 773€
- Maintenance : 1 343€
(Compteurs : réparations et changements,
Pompe : réparations)
- Remboursement de Frais à la commune
de St Appolinard : 4 653€
(entretien des pompes, analyses d'eau,
électricité ...)
- Redevance Agence de l'eau : 1 895€
- Divers : 368€

Investissement : 3 354€

- Changement de pompe et compteur
station de pompage : 3 354€

Total des recettes : 11 372€

Fonctionnement : 11 372€

- Vente d'eau aux usagers : 11 372€



VIE COMMUNALE

Nos écoles du regroupement pédagogique

Année scolaire 2013/2014: 158 élèves du regroupement scolaire sont répartis sur les écoles de Chevrières, Saint Appolinard, Murinais dont 14 petits Bessinois.

L'école maternelle de Chevrières

Classe des Petits et moyens



L'école de Saint Appolinard

Classe CE1 et en CE2



Classe des Moyens-grands



L'Ecole de Chevrières

Classe de CE2-CM1



L'école de Murinais CP



Classe de CM1-CM2



VIE COMMUNALE

Fête d'été 30 juin 2013

Une journée bien remplie qui a rassemblé de nombreux Bessinois



Le matin, marche pour les courageux et amoureux de la nature



Un apéro bien mérité



Midi : pique-nique partagé dans une ambiance détendue et conviviale



Petit temps de repos



Jeux pour les petits et les grands

VIE COMMUNALE

11 novembre 2013

Comme chaque année, la commune de Bessins a rendu hommage à ses fils morts pour la France



Cette année, la commémoration revêtait un caractère plus particulier : le monument aux Morts a été restauré. Il est normal que les quatorze noms retrouvent l'éclat qui leur était dû et qu'on se souvienne de ces jeunes ou de ces hommes mûrs partis trop tôt. Il avaient entre 22 et 41 ans. Notre commune paya un lourd tribut dans cet horrible et si long conflit. Ils méritent, justement, notre respect et notre reconnaissance.



Préparation des fêtes de Noël

- Illumination du village



Noël avec nos aînés

Préparation des colis offerts par la municipalité pour nos anciens.



Préparation et visite du Père Noël

Le Père Noël est très attendu par les enfants qui veulent lui réserver un bon accueil dans une jolie salle bien décorée.



Une journée peinture le 30 décembre 2013



Encadrés par des bénévoles, les enfants de notre commune se sont réunis pour une journée peinture sur le thème du village de Bessins.



Merci à Axel, Coralie, Dorian, Justine, Kandyce, Loïc et Sylvain pour leur participation et leurs beaux dessins.



Bienvenue aux nouveaux arrivants



**M FERRARIS J François
& Mme BERGEROT
Nelly
365, Allée du puits St
Ange**

**M JOUBIN Yannick & Mme PERREIRA
Elisabeth
160 Chemin de la Blache**

**Mr CLEMENTE Yohann & Mme
MICHON Aude
975 b route de chatte**

Etat-Civil

Carnet Bleu

Bienvenue à

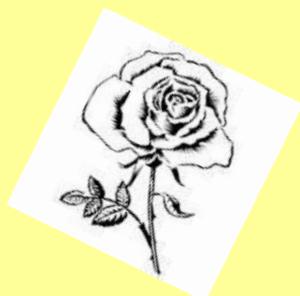


**Paul
DHERBASSY
né le 25 avril
2013**

**Yannis
GRILLOT,
né le 11 octobre
2013**

Décès

**Nous a quittés le
12 janvier 2013
M. EFFANTIN
Edmond Georges**



Infos aux propriétaires bailleurs

La mairie rappelle à tous les propriétaires bailleurs qu'ils doivent signaler les arrivées et les départs de leurs locataires

Urbanisme

- une demande de Déclaration préalable pour réfection de la toiture d'un bâtiment existant.

Intempéries

Les fortes chutes de neige qui se sont abattues sur la région en novembre n'ont pas épargné notre commune qui, comme beaucoup d'autres, a été privée d'électricité, de téléphone et même d'eau.



Rapidement, mises en place, plusieurs équipes ERDF ont été mobilisées pour réparer les lignes endommagées par les chutes d'arbres ou de branches.

Grâce à l'efficacité de ces interventions, l'électricité a pu être rétablie sur l'ensemble de la commune dans un délai raisonnable alors que de nombreux ménages du département en étaient encore privés.

Cet évènement permet de rappeler qu'il est indispensable de tailler les arbres le long des voies

communales, le long des lignes électriques et/ou de téléphone afin que ceux-ci n'entravent pas les opérations de déneigement ou endommagent le réseau électrique et téléphonique.



Elections municipales **Pour les communes de - de 1000 habitants**

Date du scrutin 1^{er} tour : 23 mars 2014
2^{ème} tour : 30 mars 2014

Le mode de scrutin

- Le scrutin reste **plurinominal majoritaire** avec panachage possible.
- Les suffrages sont décomptés individuellement par candidat et non par liste.
- Les candidats peuvent se présenter de façon isolée ou groupée.
- Il n'y a pas de parité homme/femme

La déclaration de candidature

Pour pouvoir se présenter à l'élection, une **déclaration de candidature**, en préfecture, est **obligatoire** au plus tard le **6 mars 2014** pour le 1^{er} tour et le **25 mars 2014**, pour le second.

Les candidats déclarés au 1^{er} tour seront automatiquement déclarés au 2nd tour. De nouvelles candidatures peuvent être déposées pour le 2nd tour, uniquement si le nombre de candidats au 1^{er} tour est insuffisant par rapport au nombre de sièges (11 pour Bessins) à pourvoir au conseil municipal.

Désormais, **nul de pourra être élu** s'il n'a pas déclaré sa candidature (plus de rajout possible au nom d'une personne non candidate sur le bulletin de vote).

Résultats

Sont élus au 1^{er} tour, les candidats qui réunissent à la fois :

- la majorité absolue (plus de 50%) des suffrages exprimés (sans les bulletins blancs et nuls).
- un nombre de suffrages égal au quart des électeurs inscrits.

En cas de 2nd tour, il faut obtenir le plus grand nombre de suffrages, quel que soit le nombre de votants (majorité relative).

En cas d'égalité de voix, le candidat le plus âgé est élu.

Important

Pour pouvoir voter lors des élections de mars 2014, une pièce d'identité devra être présentée par tout électeur, quelle que soit la taille de la commune.

Le brûlage des déchets verts est strictement interdit.

Un arrêté préfectoral du 18 novembre 2013, n°2013-322-0020 rappelle le principe d'interdiction du brûlage à l'air libre des déchets verts et encadre strictement les quelques dérogations possibles.

En dehors des possibles troubles de voisinage générés par les odeurs et la fumée et le risque de propagation d'incendie, le brûlage des déchets est fortement émetteur de polluants.

Les déchets dits verts, éléments issus de la tonte de pelouses, de la taille de haies et d'arbustes, d'élagages, de débroussaillage, d'entretien de massifs floraux ou encore les feuilles mortes, sont concernés par cet arrêté.

Des solutions plus respectueuses de la Santé et de l'environnement existent pour vos déchets verts :

- Compostage
- Le broyage des végétaux
- Le dépôt en déchetterie

En cas de non-respect, une contravention de 450€ peut être appliquée (article 131-13 du nouveau code pénal).



Prévenance travaux

Service de mises à jour des coordonnées des particuliers



ERDF améliore régulièrement la qualité des réseaux par des travaux de maintenance, d'élagage ou de renforcement. Ces opérations nécessitent parfois d'interrompre temporairement la distribution d'électricité de votre habitation.

ERDF a le souci de vous informer à l'avance de ces coupures d'électricité pour vous permettre de mieux vous organiser :

C'est le service **Prévenance Travaux**.

ERDF a mis en place sur votre commune ce nouveau service qui offre la possibilité d'être prévenu par mail avant une coupure pour travaux programmés.

Pour bénéficier de ce service gratuit d'**ERDF**, inscrivez-vous sur le site :

<http://www.erdf-prevenance.fr>

en validant vos coordonnées et en nous indiquant votre adresse mail ainsi que votre numéro de téléphone portable (une option d'envoi par SMS est en cours de développement).



INFOS COMMUNALES

**Habiter mieux
c'est quoi ?**

**Une aide financière exceptionnelle et des conseils techniques
pour réaliser des travaux d'économie d'énergie**

Le rôle de l'association Habitat et Développement : vous **informer et réaliser gratuitement le bilan thermique et la préconisation de travaux** à votre domicile, puis, si vous souhaitez engager des travaux, **vous accompagner dans les démarches administratives pour la ou les demande(s) de subvention(s).**

Trois conditions :

- Etre propriétaire et occupant d'une habitation construite il y a plus de 15 ans
- Vouloir faire des travaux pour réduire sa consommation d'énergie d'au moins 25%
- Avoir des revenus inférieurs aux plafonds ci-dessous

Nombre de personnes occupant le logement	Plafonds de ressources Revenu fiscal de référence
1	18 170 €
2	26 573 €
3	31 957 €
4	37 336 €
5	42 736 €
Par personne en+	5 382 €

Vous trouverez le revenu fiscal de référence à la ligne «informations complémentaires » de votre dernier avis d'imposition sur le revenu

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES
Revenu fiscal de référence (25):

31319

Exemple : Sur les conseils du technicien, je change ma chaudière et je renforce l'isolation de mes combles. Les devis des entreprises que j'ai choisies se montent à 10 000 €. Le programme Habiter Mieux va m'apporter une aide non remboursable (subvention) de 6 270 à 7 670 € suivant mes revenus. D'autres aides sont cumulables (Communauté de Communes du Pays de St Marcellin, Conseil Général, prêts à 0%, crédit d'impôt, Caisses de Retraite...).

Contactez l'association Habitat et Développement pour une étude de votre projet. Appelez le :



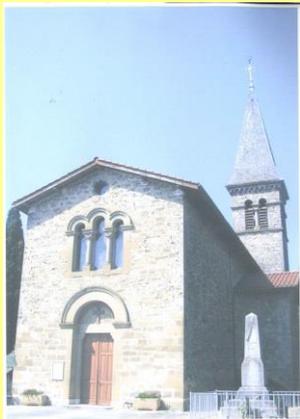
06.89.82.33.73

Par email : sibillej.hd38@orange.fr

En permanence d'information : tous les 1^{er} jeudis après-midi de tous les mois de 14h à 16h30 à la maison de l'Economie, 7 rue du colombier à St Marcellin



NOTRE PATRIMOINE



Par leur présence dans toutes les villes, dans tous les villages, les églises restent des témoins bien vivants d'un passé riche de notre histoire. Dans ces lieux se réunissaient fréquemment de nombreux fidèles pour assister aux

offices et autres cérémonies religieuses.

Aujourd'hui notre église, notre patrimoine, a conservé tout son charme depuis sa construction en 1856.

Les très nombreux visiteurs qui la découvrent, lors de différentes



manifestations : crèche, concerts, journées du patrimoine, apprécient particulièrement la qualité de sa richesse intérieure d'origine : statues, vitraux, tableaux, chaire



en noyer, peintures murales, autel en marbre.

Histoire de notre Eglise St Martin

Selon différentes bibliographies et archives, l'église de Bessins apparaît en 1062 sous différents vocables : Paroisse St Martin de Baissino ou Chapelle Baissino.

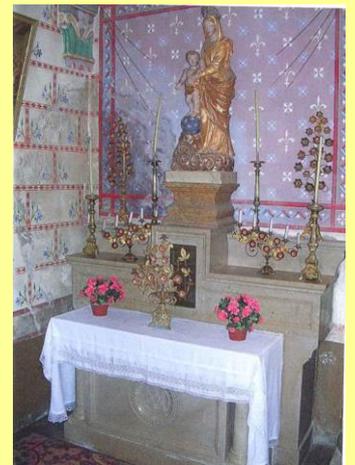
Au départ, l'église de Bessins appartenait à l'Abbaye de St Barnard de Romans et c'est à la demande des habitants que le 1^{er} mai 1847 Monseigneur de Bruillard érigea Bessins en



paroisse avec l'accord du roi Louis Philippe.

L'église actuelle a été construite en 1856 par les habitants de la commune à l'aide du célèbre architecte Berruyer, remplaçant ainsi l'ancienne chapelle qui menaçait de s'effondrer.

Au départ, pour des raisons financières évidentes, le décor intérieur était modeste et c'est dans la période de 1870, grâce à de nombreux donateurs locaux, que l'église s'est enrichie de nombreux tableaux, statues, vitraux que nous pouvons encore admirer aujourd'hui.



Un patrimoine vivant

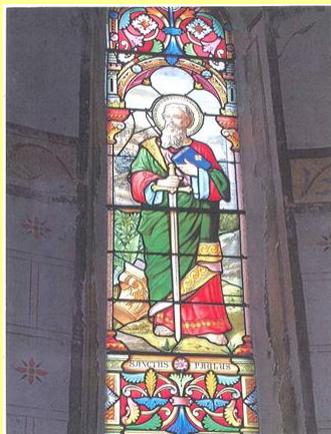
Le samedi 6 juillet a eu lieu en l'église St Martin de Bessins la 3^{ème} édition de la nuit des Eglises. En France ce sont près de 650 églises qui étaient ouvertes dans le cadre de cette manifestation.

Lors de cette soirée organisée par la Chorale St Luc du Sud Grésivaudan, diverses compositions musicales ont été exécutées avec brio sous la houlette d'André Petit, maître de la Chorale St Luc ou par différents groupes choraux de la région.



Pour conclure cette agréable soirée, un Bessinois de cœur de par ses ancêtres, Gérard Damier, a adapté et interprété avec émotion un chant pour la « petite église de Bessins ».

Journée du patrimoine du 13/14 septembre 2013



Retenue dans le cadre des journées du patrimoine du Conseil Général de l'Isère, notre église a accueilli des visiteurs qui ont apprécié la qualité et la valeur de notre patrimoine.

La crèche provençale

C'est devenu un événement incontournable dans la région au moment de Noël : se rendre à Bessins pour voir la crèche et découvrir l'église du village.



Cette année encore un très nombreux public a été conquis par cette belle réalisation qui a été exposée du 8 décembre 2013 au 12 janvier 2014.



LE COIN DE NOS ASSOCIATIONS

ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES BESSINS – CHEVRIERES – MURINAI – SAINT APPOLINARD

Pleins feux sur les manifestations 2012-2013

- Le marché de Noël



- Spectacle pour tous avant les vacances de Pâques



- La fête de l'école



Bilan des actions et sorties scolaires financées par l'association

- La sortie à l'espace Saint-Laurent pour la semaine de l'autonomie pour les CE2, CM1 et CM2 de Chevrières
- Le goûter de Noël pour toutes les classes du RPI
- Le spectacle musical « DO REVE MI » de Jean Noël Pion pour toutes les classes du RPI
- Le spectacle : « le voyage au pays de la vie » pour les maternelles, CP, CE1 et CE2 abordant la sécurité routière et les accidents domestiques
- Les interventions « Fais voir le son » de Jean-Noël Pion pour toutes les classes du RPI
- Le spectacle : « Les aventures du Prince Hamed » pour CP de Murinai et les CE2, CM1 et CM2 de Chevrières
- La sortie à Mille et une cornes pour les enfants de maternelle
- La sortie et le spectacle au Château de l'Arthaudière pour les classes des Moyens-Grands de maternelle et de CP
- Les sorties « neige » pour les CE1-CE2 de Saint-Appolinard
- Le Carnaval pour toutes les classes du RPI
- Le goûter prévu initialement pour les Olympiades et donné le 24 mai pour tous les enfants du RPI.
- La sortie au collège de Chatte pour les élèves de CM2
- La sortie au Château de Vizille pour les CE2, CM1 et CM2 de Chevrières
- La sortie sur le Sentier du martin pêcheur et au jardin des fontaines pétifiantes pour les CE1-CE2
- L'achat de matériel pédagogique pour toutes les classes du RPI

LE COIN DE NOS ASSOCIATIONS

C'est le bénéfice de toutes les manifestations de l'association au cours de l'année qui ont une fois de plus permis toutes ces activités qui égaient la vie de nos écoliers.

Merci à tous les artisans du regroupement qui ont généreusement participé à la dotation de la tombola de la fête de l'école et qui contribuent eux aussi à la réalisation des projets des enseignants avec leurs élèves...

Nouveau Bureau pour 2013-2014...

**L'Association
des parents
d'élèves de
Chevrières,**



Bessins,

Murinais et St Appolinard, a procédé au renouvellement de son bureau ce lundi 7 octobre 2013. Il est désormais composé comme suit :

Présidente :

Laëtitia ALONSO (Chevrières)

Vice-Présidents :

Bruno MESTRE (Chevrières)

Françoise LAUTURE (Murinais)

Marianne MOUNIER VEHIER
(Bessins)

Adeline PEVET (St-Appolinard)

Trésorière :

Vanessa Duminy (Bessins)

Trésorière adjointe :

Cristelle RIMET-MEILLE
(Bessins)

Secrétaire :

Ludivine FOSSE (Chevrières)

Vice-Secrétaire :

Cristelle CAVALLI (Chevrières)

Membres actifs :

Eglantine Cholet, Anne Leman,
Elodie Ronzier, Nathalie Mauray,
Géraldine Faure, Stéphanie Ghéno,
William Zepp, Claire Lourdeaux,
Christelle Fodor, Laurence
Chevallier, Danielle Simien,
Solenne Ardain, Walka
Altamirano-Lyonnet, Claudine
Joubert.

Les membres de l'association des parents d'élèves souhaitent à tous les enfants et à leur famille une très bonne d'année 2014



**CANTINE
SCOLAIRE DES
COTEAUX**

Pleins feux sur les manifestations 2012-2013

- Carnaval



- Paella -spectacle



- Vente de pogne



- Repas de Noël des enfants



LE COIN DE NOS ASSOCIATIONS

La cantine scolaire des Coteaux qui s'occupe d'assurer quotidiennement les repas de nos enfants sur les sites de St Appolinard, Chevrières et Murinais a constitué son bureau lors de l'assemblée générale du 10 septembre 2013.

Quelques changements cette année dans la composition du bureau :

Présidente
Muntz Emilie (Chevrières)
Vice-Présidente
Afonso Marie-Hélène (Chevrières)
Secrétaire
Rigoudy Emmanuelle (St Appolinard)
Vice-secrétaire
Fodor Christelle (Chevrières)
Trésorière
Chaize Julie (Murinais)
Vice-trésorière
Testoud Mélanie (St Apolinard)

Membres actifs
Chevalier Laurence
Gaillard Laure
Ronzier Elodie

Pas de changement dans l'équipe qui encadre les enfants entre 11h30 et 13h00

Chevrières : Valérie GUETAT
Eliane GERBE
Louisa ALLALOU
Philippe GUTIERREZ
Claudette GOUDY

Murinais : Rose CATALDO

St Appolinard : Christian UZEL

La reprise de la cantine en septembre s'est faite sous le logiciel Inconito, mis en service au mois de mars dernier ; chaque famille possède des identifiants et doit inscrire ses enfants à la cantine via le portail internet :

psm.guichet-public.fr

Nous rappelons que les repas doivent être réglés au plus tard le 25 du mois précédent afin que votre compte soit crédité et que vous puissiez inscrire vos enfants à temps.

Le règlement s'effectue par chèque déposé dans la boîte aux lettres de la cantine à Chevrières, St Appolinard ou Murinais.

Cette année nous vous laissons la possibilité d'inscrire et de désinscrire vos enfant jusqu'à 7 heures le matin de la réservation du repas.

Remerciements

Le bureau de la cantine tient à remercier tous les parents qui tout au long de l'année participent à l'organisation et au déroulement de ses manifestations, telles que la vente de pogne ou le service du repas de Noël.

Nous tenions à remercier Nelly et Alban qui se sont mariés le 14 septembre 2013 et Julie et Samir le 21 septembre 2013 à Murinais et qui ont généreusement organisé une quête au profit de l'association de la cantine.

Merci également aux élus de nos quatre communes pour leur soutien et le temps qu'ils consacrent à notre association.



Pour joindre la cantine

Tel : 07 87 30 71 27

Mail : cantinescolairedescoteaux@orange.fr



LE COIN DE NOS ASSOCIATIONS

Septembre 2013 –
Rentrée avec ses nouveautés

LA CABOTTE A LOU PETIOT

Garderie Périscolaire



Située à l'Ecole
Maternelle de Chevrières

Ouverte à tous les enfants
scolarisés sur le regroupement pédagogique :
Bessins / Chevrières / Murinais / St-
Appolinard

Horaires d'ouverture : 7h30- 8h30 et
16h00-19h00

Tél : 06.45.31.50.89

lacabotte.chevrieres@laposte.net

Mai 2013 :

Ventes de plants de légumes au profit de la garderie

« Le bon plant » chez Rudy et Laure,
producteur maraîcher, à Chevrières. Vous
avez pu découvrir lors de cette
manifestation plusieurs variétés de
légumes à planter dans
votre jardin .



Le temps était un
soupçon instable, nous
espérons que l'année
prochaine la météo
sera réchauffée et que
vous viendrez encore
plus nombreux !!!!



La buvette sera toujours à
votre disposition pour
grignoter un morceau ou
pour boire un petit
coup !!!

Une tombola fut organisée pour gagner un
panier garni de produits locaux.
Bonne chance pour l'année prochaine !
Merci à toutes les personnes mobilisées pour
l'organisation !

La garderie a mis en place un coin
lecture/détente pour permettre aux enfants
après l'école de se
détendre au calme, dans
un lieu adapté,
confortable, équipé de
tapis, de coussins,
banquettes, livres et
revues adaptés à leur âge. La ludothèque est
encore présente chez nous cette année.



Les journées
ensoleillées de
septembre ont
permis aux
enfants de
profiter encore
des jeux
extérieurs...



Au cours de l'année la garderie proposera
d'autres activités....

L'assemblée générale de la garderie périscolaire a eu lieu le 21 octobre 2013.

Les membres du bureau :

Présidente
Evelyne Tournier
vice-présidente
Christelle Fodor
Trésorier
Loic Fremont
vice-trésorière
Danielle Simien
Secrétaire
Sonia Joly
vice-secrétaire
Ludovic Joly

Généreux don

Nous tenons à remercier sincèrement la générosité de Mr Mangione pour son don attribué à notre association.

Noël

Les enfants de la garderie remercient le Papa-Noël, cette année il a été particulièrement généreux !!!

Entre jeux en bois, jouets, livres, lecteur CD... il y en a pour tout le monde !!!!
MERCII !!!!

Les effectifs ... !!!

Comme chaque année depuis la création de La Cabotte à Lou petiot, le nombre d'enfants inscrits augmente avec des pics de fréquentation toujours plus importants certains jours de la semaine. Cette année nous espérons la présence d'une troisième personne qui pourra aider à la co-animation par l'intermédiaire d'un contrat aidé.

Les Locaux et les horaires !

Pour ceux qui ne les connaissent pas encore, c'est dans l'enceinte de l'ancienne école maternelle que Josette et Marina (en remplacement de Gaëlle) accueillent chaque jour les enfants inscrits.

La Cabotte à Lou petiot ouvre toujours ses portes le matin à 7h30 jusqu'à l'heure où les enfants sont accompagnés à l'école ou au car. C'est à 16h00 que les animatrices sont de retour et l'accueil dure jusqu'à 19h00.

Pour contacter la garderie...

Le téléphone...

Pour toute demande, contacter Josette sur le portable de la garderie : 06.45.31.50.89. En dehors des heures d'ouverture de la garderie, vous pourrez laisser un message sur le répondeur.

Le courrier ...

La boîte aux lettres de la garderie, à l'entrée de l'école maternelle, est à votre disposition.

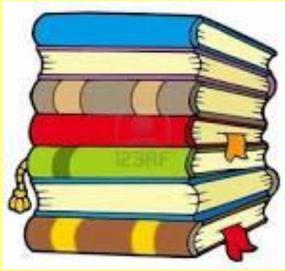
La boîte mail ...

Si vous disposez d'internet, nous vous prions de bien vouloir prendre contact avec cette adresse lacabotte.chevrières@laposte.net en nous précisant votre nom et celui de vos enfants gardés. Ceci permettra à Josette de saisir votre adresse sans erreur et de vous faire parvenir par la suite toute information utile.

Toute l'équipe de la Cabotte à Lou petiot vous souhaite ses meilleurs vœux pour 2014.

LE COIN DE NOS ASSOCIATIONS

BIBLIOTHEQUE INTERCOMMUNALE



La bibliothèque intercommunale située à Chevrières est ouverte le :

Lundi de 18 heures à 19 heures 30
Jedi de 16 heures à 19 heures 30

De nouveaux documents, romans, BD, etc. sont à votre disposition gratuitement. N'hésitez pas à venir, nos bénévoles vous accueilleront et vous guideront dans vos choix.

Tel : 04 76 38 15 54

Mail : bibliointer.chevrieres@orange.fr

ADMR CHATTE-CHEVRIERES-BESSINS ST APPOLINARD- ST MARCELLIN

Permanence :

maison des services
(ancienne bibliothèque de Chatte)
Place du champ de mars 38160 Chatte
du lundi au vendredi de 13h30 à 16h30
ou sur rendez- vous

Tel/fax 04 76 38 69 16 ou 09 77 93 41 54

La mission de l'ADMR :

Aider matériellement et moralement à domicile, à tous les moments de leur existence, toutes les familles ou les personnes, pour qu'elles puissent continuer à bien vivre chez elles. C'est aussi participer à l'animation de la vie locale et permettre la création d'emplois pérennes.

Par an, + de 4000 heures effectuées chez 286 foyers (tout ceci dans le strict respect

de votre liberté, de votre mode de vie, de votre vie privée) avec un suivi des prestations.

Avec 40 salariées recevant une formation adaptée à leur fonction chaque année.

Avec des bénévoles responsables qui gèrent l'ensemble des services.

Il manque toujours des bénévoles dans notre association. Chacun peut apporter un peu de son temps... se rendre disponible selon ses choix... rendre

visite aux personnes, les écouter, les aider, leur proposer les services de l'association, etc...

L'approche humaine est primordiale. N'hésitez pas à contacter le bureau de l'ADMR, où les bénévoles ou salariés peuvent répondre à toutes vos questions. N'hésitez pas non plus à venir à notre assemblée générale qui se passe chaque année au mois de mai et où vous pourrez mieux comprendre la vie de l'association (date annoncée par voie de presse).



Manifestation passée

Pour notre repas dansant de 2013, vous avez été nombreux à participer et nous vous en remercions. Les bénéficiaires nous aident à mieux faire fonctionner notre association. Nous espérons que vous serez aussi nombreux et pourquoi pas un peu plus l'année 2014.

Manifestation à venir

- Repas dansant avec l'orchestre Musdance le samedi 15 février 2014.

- Au printemps, (date non fixée), après-midi récréative pour les personnes aidées avec les salariées et les bénévoles





CLUB DU PUIITS ST-ANGE **St Appolinard - Bessins**

2013 a été encore une année bien remplie et riche en évènements sous la houlette d'un président dynamique



et d'une équipe dévouée, de bénévoles et d'adhérents fidèles.

Le club du Puits St-Ange continue ses activités avec entrain et réussite.

En effet on peut affirmer que tous les indicateurs de tendance sont à la hausse à l'image du nombre des adhérents : 142 cette année.

Nous vous invitons à nous rejoindre en adhérant à notre club ; la cotisation pour l'année est de 20€. La carte d'adhérent donne droit à quelques avantages réductions auprès de certaines enseignes, assurance lors des voyages, réduction pour les repas au club.

Nos réunions sont toujours le 4ème jeudi du mois avec pique-nique au club à 11h30 pour les personnes qui le désirent. L'après-midi : jeux, coinche, détente.

Des activités et de la bonne humeur

- Marche du lundi : départ 14h salle des fêtes de St Appolinard.

- La mondée : un véritable succès puisque 235 participants ont décortiqué une tonne de noix.

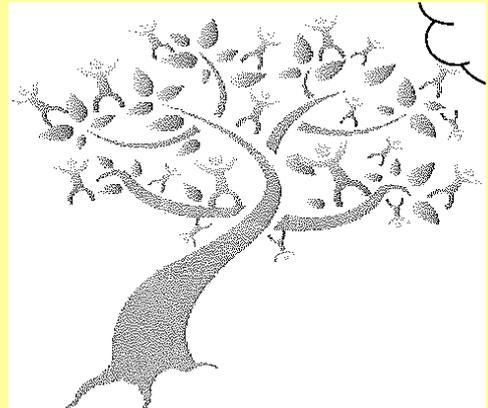
- des voyages à thèmes :
* visite d'une roseraie à St Georges d'Épéranche
* séjour gourmand au pays catalan
* visite d'une chocolaterie dans la Loire

- Concours de coinche

- Pétanque

et toujours quelques repas bien organisés et bien garnis... !

Le club du Puits St-Ange, Robert Vivier et toute son équipe, ont une pensée pour les personnes qui nous ont quittés cette année et vous adressent leurs vœux pour 2014



Impossible de vous dire mon âge, il change tout, le temps !

LE COIN DE NOS ASSOCIATIONS

SAPEURS-POMPIERS.



En 2013, nous avons effectué . 9 interventions sur votre commune :

7 pour secours à personne

1 pour feu de cheminée

1 intervention diverse (problème de bouteille de gaz)

Roybon

La défense des biens et des personnes sont assurés dans chaque commune du département selon un plan de déploiement établi par le Service Départemental d'Incendie et de Secours avec l'engagement des moyens en fonction de la situation géographique , des véhicules de chaque caserne et de la disponibilité des sapeurs-pompiers .

Pour la commune de Bessins, le service de secours est assuré en priorité, conjointement par les casernes de Chevrières et de Roybon.

Pour les incendies les pompiers de Roybon viennent en appui des pompiers de Chevrières, et pour le secours à personne, les pompiers de Chevrières viennent en appui de Roybon en prompt secours

Cette complémentarité est un plus pour la distribution des secours , sachant que si ces deux casernes sont déjà en intervention, le plan de déploiement prévoit la venue de sapeurs-pompiers des casernes alentours.

A noter que la récente mise en place des noms de chemin facilite grandement la venue des secours : aussi pensez bien, lorsque vous composez le 18, à donner le maximum de précisions sur la nature du sinistre, son ampleur et sa localisation, sans oublier le numéro de téléphone ou l'on pourra vous joindre et toute information qui permettra d'apporter la meilleure réponse opérationnelle à votre demande.



Chevrières

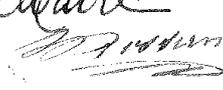
Table alphabétique
des actes de naissance de la Commune de Bessins pour
l'année 1913.

numeros d'ordre	Noms et Prénoms des Enfants.	numeros des actes	Dates des actes
1	Ougoud Marius Joseph	3	21 septembre 1913
2	Edmier Louise Yvonne	2	13 avril 1913
3	Giroud Marie Madeleine	1	16 janvier 1913
4	Lambert Marcelle Louise	4	4 octobre 1913
5	Marion Berthe Josephine	6	deux décembre 1913
6	Fellerin Frédéric René	5	7 ^{ème} 1913

Table alphabétique
des actes de Mariage de la Commune de Bessins pour l'année 1913

numeros d'ordre	Noms et prénoms des Epoux	numeros des actes	Dates des actes
1	Dorey Alexandre et Vieut Léa	1	25 janvier 1913
2	Faure Eugène Alfred et Berruges Leontine Victorine	2	31 mai 1913

Table alphabétique
Des actes de décès de la Commune de Bessins pour
l'année 1913

Nombres d' ordre	Nom et prénoms des Décédés	Numé- ros des actes	Dates des actes
1	Barthelemy Marie Céramie	1	10 février 1913
2	Effantin Marie Julie	3	22 décembre 1913
3	Guillot Joseph	2	23 mars 1913
Certifié conforme Botton Aimé Maire en officier de l'état civil de la Commune de Bessins le quatre janvier mil neuf cent quatorze.			Le Maire 



Mairie de BESSINS

Tel /Fax 04 76 64 11 42
mairie.bessins@orange.fr
www.bessins.fr

Répondeur
09 60 00 66 98

Horaires d'ouverture

Lundi 8h à 11h30
Jeudi de 13h à 16h30

vendredi de 18h30 à 19h30
permanence des élus

Numéros pratiques

Samu : 15

Pompiers : 18 ou 112 (avec portable)

Gendarmerie : 17

Centre de soins infirmiers de Chatte : 04 76 38 26 35

Centre hospitalier de St Marcellin : 04 76 64 90 90

Sictoim : 04 76 38 66 03

Horaires de la déchetterie St Sauveur : 04 76 38 36 94

Lundi et jeudi : 13h30- 18h00

Mardi et vendredi : 09h00-12h00 13h30-18h00

Samedi : 09h00-18h00

Régie municipale de St Marcellin 1 bis rue Ampère St Marcellin (réclamations et badges poubelles) :
04 76 64 01 81

Ecoles

- Maternelle Chevrières : 04 76 64 11 95

- Primaire Chevrières : 04 76 64 12 20

- Primaire Murinais : 04 76 64 22 38

- Primaire Saint-Appolinard : 04 76 64 18 11

- Garderie à Chevrières : 06 45 31 50 89